

Les bases de la paie



2 Jours (14 Heures)



Description

Les mécanismes de calcul de la paie, même d'une paie 'simple', requièrent une technicité indispensable à l'obtention d'un résultat de paie juste. Grà¢ce à une pédagogie progressive, les personnes qui débutent dans ce poste ou souhaitent découvrir les principes de base, pourront, après cette formation, comprendre un bulletin de salaire et/ou réaliser des paies simples.

À qui s'adresse cette formation?

Pour qui

Gestionnaire paie débutant ; Assistant(e) RH ; Comptable, informaticien, toute personne désirant décrypter le bulletin de paie.

Prérequis

Aucun.

Les objectifs de la formation

- Comprendre la structure d'un bulletin de paie.
- Identifier les principaux éléments du salaire brut.
- Établir des bulletins de paie simples.



Programme de la formation

I. Concepts de base

- 1. Le salaire
- 2. Les heures supplémentaires
- 3. La prime d'ancienneté
- 4. Les primes et indemnités imposables
- 5. Les cotisations sociales obligatoires
- 6. Les cotisations sociales complémentaires
- 7. L'IR
- 8. Les déductions pour charge de famille
- 9. Périodicité de la paie
- 10. La durée légale de travail

II. Le cadre légal

- 1. Le code de travail
- 2.La loi de la CNSS & l'AMO
- 3.La loi fiscale



III. Processus de la paie

- 1. Les travaux préparatoires de la paie
- A. La saisie des nouveaux entrants
- B. La modification des fiches du personnel
- · C. La saisie des sortants
- D. Le classement des documents
- E. Le traitement de pointage
- F. Les variables de la paie
- 2. La réalisation de la paie
- 3. La vérification de la paie
- 4. Le paiement des salaires et des soldes de tout compte
- 5. La réalisation de déclarations sociales
- A. La déclaration de la CNSS
- B. La déclaration de la CIMR
- C. La déclaration de la mutuelle
- D. La déclaration de l'IR
- E. La déclaration annuelle des salaires

IV. Calcul de la paie

- 1. Composants du salaire brut
- · 2. Le calcul des cotisations sociales
- 3. Le calcul de l'IR
- 4. Le calcul du salaire net
- 5. Le calcul des indemnités de licenciement





V. Documents de référence

- 1. Le bulletin de paie
- 2. Le livre de paie
- 3. Le reçu de solde de tout compte